

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 44

Défense.

ESSENCES

Rapporteur spécial: M. Henri DUFFAUT.

(1) Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnefous, président; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires; Maurice Blin, rapporteur général; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (6^e législ.): 1290 et annexes, 1292 (annexe 55), 1295 (tome III) et in-8° 227.

Sénat: 49 (1979-1980).

Loi de finances. — Défense nationale - Essences.

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Considérations générales	4
I. — Les tarifs de cession	5
II. — La situation financière	6
 DEUXIEME PARTIE. — Analyse des recettes et des dépenses	 8
CHAPITRE PREMIER. — Recettes et dépenses d'exploitation	8
CHAPITRE II. — Recettes et dépenses d'investissement	12
 Conclusion	 15
 Annexe n° 1. — Evolution des crédits par grandes masses	 17
Annexe n° 2. — Répartition des cessions par clients	18
Annexe n° 3. — Structure des prix de cession prévisionnels pour 1980	19

Mesdames, Messieurs,

Les résultats de l'étude du budget annexe des Essences pour 1980 seront présentés en deux parties :

— dans une première partie seront formulées quelques considérations générales à son sujet ;

— dans une seconde partie seront analysées les recettes et les dépenses du service.

PREMIERE PARTIE

CONSIDERATIONS GENERALES

Le budget annexe des Essences s'établit en 1980 à 2 475,5 millions de francs ; il est en augmentation de 450,1 millions de francs par rapport à celui de 1979, soit + 22,2 %. Il comporte deux grandes divisions, l'exploitation et les investissements, à l'intérieur desquelles les crédits se répartissent comme suit :

	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En %.)
Exploitation	1 973,7	2 426,5	+ 452,8	+ 22,9
Investissements	51,7	49	— 2,7	— 5,2
Total	2 025,4	2 475,5	+ 450,1	+ 22,2

Les dépenses d'exploitation, qui sont de très loin les plus importantes, augmentent de + 22,9 % ; les investissements diminuent (— 5,2 %).

Un premier élément, déterminant pour la préparation du budget, est constitué par le montant des cessions que le service devra consentir dans l'année ; ce montant dépend du volume des consommations présumées des clients du Service des essences qui, pour l'essentiel, sont les services des armées.

De 1975 à 1977, les volumes des consommations prévisionnelles ayant servi de base à la préparation du budget sont restés sensiblement les mêmes. Pour 1978 sont intervenues quelques modifications dans l'activité des unités militaires qui ont entraîné, globalement, une augmentation d'environ + 6 %. Pour 1979, on avait prévu une augmentation de + 3,3 %, mais elle sera sans doute légèrement plus faible (+ 2,4 %). Pour 1980, on prévoit une consommation globale à très peu près égale à celle de l'année précédente, avec cependant quelques variations dans la répartition entre produits.

Les quantités à céder étant ainsi estimées, il reste, pour préparer le budget, à les évaluer par application d'un tarif de cession. Cette seconde donnée, déterminante pour la préparation du budget, appelle quelques commentaires.

I. — Les tarifs de cession.

Les tarifs de cession du Service des essences sont fonction de trois éléments qui évoluent séparément : le prix d'achat des produits approvisionnés, les droits et taxes, la marge d'exploitation.

Le prix d'achat incorporé dans le tarif de cession est un prix moyen pondéré qui évolue avec le prix d'achat effectivement pratiqué, mais peut s'élever moins vite que lui en raison des stocks, eux-mêmes constitués par des achats faits à des prix différents les uns des autres. Les droits et taxes que le Service des essences doit verser au Ministère des Finances se répercutent intégralement dans les tarifs de cession. La marge d'exploitation est destinée à couvrir les frais d'exploitation du Service des essences.

La part respective de chacun de ces éléments est variable selon le produit considéré (1) ; les droits et taxes sont relativement beaucoup plus élevés pour l'essence auto que pour l'essence avion et plus encore que pour le carburéacteur ; la répartition de la marge est modulée selon les produits dont l'approvisionnement, le stockage et la délivrance n'entraînent pas tous les mêmes frais.

Les tarifs de cession, qui servent à préparer le budget, sont établis au début de l'année qui précède celle pendant laquelle le budget s'exécutera ; dans ces conditions, les éléments ci-dessus sont évalués sous forme prévisionnelle.

Les années précédentes, divers événements intervenus entre l'élaboration des tarifs prévisionnels et l'examen du budget avaient eu pour conséquence que certains prix prévisionnels se trouvaient déjà dépassés au moment du dépôt des documents budgétaires. Ce n'était pas le cas pour 1980, comme il ressort du tableau suivant qui rapproche les prix pratiqués au 1^{er} août 1979 des prix prévisionnels pour 1980.

PRODUITS	PRIX pratiqués au 1 ^{er} août 1979.	PRIX prévisionnels 1980.	MARGE
	(En francs/hectolitres.)		(En pourcentage.)
Essence auto.....	256,55	267,50	4,2
Gas-oil	176,26	187,51	6,4
Essence avion 100-130.....	259,88	279,13	7,4
Carburéacteur	100,81	112,26	11,3

(1) Voir tableau annexe n° 3.

Pour les quatre produits, une marge subsistait donc entre les prix pratiqués au 1^{er} août 1979 et ceux qui avaient servi à préparer le budget de 1980. Il n'en est malheureusement plus ainsi au moment du dépôt du présent rapport.

II. — La situation financière.

La Direction centrale des essences établit chaque année :

— les documents de la comptabilité publique qui rendent compte de l'exécution du budget annexe et fournissent notamment une comparaison des recettes et des dépenses ;

— les documents de la comptabilité générale, qui aboutissent aux bilan, compte d'exploitation générale, compte de pertes et profits.

Les derniers résultats comptables définitifs concernent l'année 1978 ; le budget avait été arrêté équilibré à 1 638,9 millions de francs ; les résultats comptables ont fait apparaître 1 632,5 millions de francs en recettes, soit une différence de 6,4 millions de francs (— 0,4 %), et 1 619,4 millions de francs en dépenses, soit une différence de 19 millions de francs (— 1,1 %) ; l'excédent des recettes sur les dépenses fut de 13 millions de francs alors que l'année précédente ce sont les dépenses qui avaient dépassé les recettes d'une somme un peu plus faible.

En 1978, la différence entre prévisions et réalisations résulte de deux groupes de causes qui ne se sont que partiellement compensés :

— les achats de carburants, ingrédients et matériels ont entraîné des dépenses plus fortes que prévu (+ 2,6 %), mais tous les autres postes de dépenses ont été moins élevés qu'il avait été envisagé ; les différences les plus importantes sont apparues aux postes : « Transports de matières », largement doté pour faire face à des transports inopinés en cas de crise, et « Versement au fonds d'amortissement » ramené de 30 millions de francs à 20 millions de francs pour tenir compte du niveau de ce fonds ;

— les recettes pour produits d'exploitation ont été moins fortes que prévu (— 13 millions de francs représentant — 0,8 %), mais les recettes pour produits accessoires ont été nettement plus élevées qu'il avait été envisagé en raison du fait que les créances nées au cours de gestions antérieures n'avaient été citées que « pour mémoire » dans le budget.

Quant au bilan, après avoir présenté des résultats positifs de 21,4 millions de francs en 1973, de 10,7 millions de francs en 1974, puis un résultat négatif de 2,7 millions de francs en 1975, il fait

de nouveau apparaît en 1976 un résultat positif de 2,5 millions de francs, puis, en 1977, un résultat négatif de 15,4 millions de francs et un résultat négatif de 3,1 millions de francs en 1978. Pour un service qui, en définitive, ne doit pas faire de bénéfices, au moins si on considère une longue période, ces variations ne doivent pas surprendre.

Les trois fonds hors budget appellent les quelques commentaires suivants :

Pour le fonds d'amortissement, le solde était de 24,9 millions de francs au 31 décembre 1975, de 25,2 millions de francs au 31 décembre 1976, de 33,4 millions de francs au 31 décembre 1977, de 33,7 millions de francs au 31 décembre 1978. L'annuité d'amortissement, qui alimente le fonds, est passée progressivement, entre 1975 et 1978, de 20 à 30 millions de francs ; on avait prévu de la porter à 33 millions de francs en 1979 mais, en définitive, compte tenu des prélèvements qui ont été opérés, on a préféré s'en tenir à 20 millions de francs pour ne pas dépasser en fin d'année un solde dont le niveau était jugé satisfaisant. L'annuité prévue dans le budget de 1980 reste de 33 millions de francs.

Le fonds de réserve est alimenté par la différence entre recettes et dépenses, à condition que celle-ci soit positive ; si le résultat est au contraire négatif, comme cela s'est déjà produit, il en résulte un prélèvement sur le fonds. Le solde de ce fonds a été successivement de 5 millions de francs au 31 décembre 1976, de 24,9 millions de francs au 31 décembre 1977 et de 14,8 millions de francs au 31 décembre 1978. Le plafond du fonds est fixé depuis 1956 à 35 millions de francs ; son immuabilité — s'ajoutant au caractère aléatoire des ressources — ne facilitait pas la gestion. La loi de finances rectificative du 29 décembre 1978, en admettant que les excédents de recettes soient versés au fonds des approvisionnements généraux, atténue le risque de voir ces excédents gonfler le fonds de réserve au-delà de la limite autorisée.

Bien que moins ancienne, la fixation du montant du fonds d'approvisionnements généraux commençait à dater : elle avait été arrêtée à 270 millions de francs en 1974 ; la loi de finances rectificative du 29 décembre 1978 l'a portée à 335 millions de francs et permet d'accroître la dotation réelle à partir des excédents de recettes. Pour le moment, cette dotation n'est pas intégralement réalisé, et la dotation réelle s'établit à 243 millions de francs, ce qui est insuffisant du fait des hausses de produits pétroliers intervenues depuis un an.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES RECETTES ET DES DEPENSES

L'évolution par grandes masses des recettes et des dépenses du service est fournie par le tableau annexe n° 1. On traitera successivement de l'exploitation puis des investissements.

CHAPITRE PREMIER

Recettes et dépenses d'exploitation.

I. — LES RECETTES

Entre le budget de 1979 et celui de 1980, l'évolution des recettes se présente comme suit :

CHAPITRES	1979	1980	VARIATION	
	(En millions de francs.)			(En %.)
70-01 Produits d'exploitation (cessions aux clients)	1 960,5	2 409,8	+ 449,3	+ 22,9
71-01 Subvention d'exploitation du budget général: achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	5,2	5,7	+ 0,5	+ 9,6
76-01 Produits accessoires : location de wagons, vente de produits ou de matériels divers.....	8	11	+ 3	+ 37,5
Total	1 973,7	2 426,5	+ 452,8	+ 22,9

a) Recettes d'exploitation.

Pour leur quasi-totalité, les recettes sont des recettes d'exploitation (chapitre 70-01).

La répartition de ces recettes par clients, fournie dans le tableau annexe n° 2, ne subit pas de modification importante en 1980. L'aéronautique, avec notamment l'armée de l'air et la direction des constructions aéronautiques, a toujours la plus forte part : en valeur,

ces deux clients apportent au service des essences 48,3 % de ses recettes ; en volume, l'essence avion et le carburéacteur représenteront 77 % des quantités de carburants livrées par le service des essences en 1980.

Il est intéressant de comparer l'évolution des ventes sur quelques années. Pour les cessions de carburants, qui constituent de loin la plus importante parmi les ressources du service, la comparaison se présente comme suit :

	1977	1978	1979 (prévisions).	1980 (prévisions).
Consommations globales en volume (mètres cubes).....	1 237 066	1 321 465	1 354 000	1 353 000
Valeur globale (en milliers de francs)	1 110 995	1 348 428	1 555 700	1 897 500

A trois ans d'intervalle pour des consommations dont le volume a augmenté de 9 %, on prévoit des recettes qui ont augmenté de 70 %. Pour 1980, on a prévu par rapport à l'année précédente une augmentation de recettes de + 21,9 % pour des quantités à peu près stables ; les variations des prix prévisionnels qui ont servi à établir les deux budgets sont à l'origine de cette situation. Elles se présentent comme suit :

	TARIF prévisionnel budget 1979.	TARIF prévisionnel budget 1980.	DIFFERENCE
	(En francs par hectolitre.)	(En francs par hectolitre.)	(En pourcentage.)
Essence auto militaire.....	249,68	267,50	+ 7,1
Essence avion 100-130.....	203,55	279,13	+ 37,1
Carburéacteur TRO.....	89,35	112,26	+ 25,6

Il faut en outre signaler, parmi les recettes d'exploitation, celles qui proviennent de la vente du fuel-oil domestique que le Service des essences approvisionne depuis quelques années et dont il délivre des quantités qui, jusqu'à présent, ont été de plus en plus importantes aux divers organismes du Ministère de la Défense. En 1978, les recettes à provenir des ventes de fuel avaient été prévues pour 140 millions de francs ; en 1979 on les a estimées à 230 millions de francs ; pour 1980 on prévoit qu'elles seront de 295 millions de francs, soit une variation de + 28,2 % par rapport à l'année précédente.

b) *Recettes autres que les recettes d'exploitation.*

Figurent dans cette catégorie, dont l'importance est sans commune mesure avec celle des recettes d'exploitation :

— une subvention du budget général (Forces terrestres) pour remboursement d'achat ou d'entretien de matériel extra-industriel. Le Service des essences est en effet chargé d'acheter et de gérer les matériels pétroliers nécessaires à l'équipement des unités de l'armée de terre et des unités du Service des essences qui font partie du dispositif de cette armée ;

— quelques créances nées au cours de la gestion.

II. — LES DÉPENSES

Les dépenses (voir tableau annexe n° 1) peuvent être réparties entre les achats de carburants, les dépenses de personnel, les dépenses d'exploitation et le versement au fonds d'amortissement.

a) *Les achats de carburants, fuel et ingrédients.*

Les achats de carburants, fuel et ingrédients constituent de très loin la plus importante parmi les catégories de dépenses à charge du service.

On a prévu qu'elle passerait de 1 633,9 millions de francs à 2 057,8 millions de francs, soit une augmentation de 423,9 millions de francs représentant + 25,9 %. Cette augmentation, qui est de même importance que l'année précédente, résulte essentiellement des changements de prix des produits achetés.

b) *Les dépenses de personnels et de charges sociales.*

Les effectifs prévus pour 1980 sont du même ordre de grandeur que ceux de 1979.

Globalement, ils passent de 2 207 à 2 225, soit une augmentation de 18 emplois, résultant d'un ensemble de mesures entre lesquelles interviennent certaines compensations. Les principales consistent en :

— la création d'un poste d'officier subalterne et d'un poste de sous-officier pour l'ouverture du dépôt de carburant de la base aéronavale de Nîmes ;

— la création d'un poste de sous-officier et de cinq postes d'ouvrier pour l'ouverture du dépôt de carburant de la base A. L. A. T. de Dax ;

— le déblocage de cinq postes d'officier du corps technique et administratif par suppression d'ingénieurs des travaux et d'officiers techniciens ;

— la création de dix postes d'officier élève du corps technique et administratif consécutivement à la mise en place du statut du 24 décembre 1976 des corps techniques et administratifs des armées ;

— la création d'un poste de major gagé par un poste d'agent technique conformément au plan de création du corps des majors ;

— la transformation des cent cinquante-huit postes d'agent technique en cent cinquante-huit postes de sous-officier, conformément aux dispositions du nouveau statut du 17 mars 1978 ;

— l'intégration de vingt sous-officiers féminins dans le corps des sous-officiers de l'armée de terre ;

— la suppression de dix-sept postes d'ouvriers du groupe III et la création de dix-sept postes d'ouvriers du groupe VI pour assurer l'avitaillement de diverses bases d'aéronautique navale ;

— la suppression de douze postes d'ouvriers conducteurs de véhicules du groupe IV et création de douze postes du groupe V.

Au total, les dépenses pour rémunérations et charges sociales passent de 191,6 millions de francs à 210,5 millions de francs, soit une augmentation de + 9,9 %.

Les mesures acquises et les provisions se rapportant aux revalorisations de traitements, soldes et salaires représentent l'essentiel de cette variation ; pour le reste interviennent les augmentations d'effectifs et transformations d'emplois évoquées ci-dessus ainsi que quelques mesures nouvelles de portée financière limitée telles que la revalorisation de certaines primes ou indemnités.

*c) Les dépenses diverses d'exploitation
et le versement au fonds d'amortissement.*

Nous avons regroupé sous cette rubrique un certain nombre de chapitres dont l'évolution est retracée ci-dessous :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En %.)	
63-01 Biens et services de consommation courante	48,6	52,1	+ 3,5	+ 7,2
63-02 Dépenses d'informatique.....	3,2	4,7	+ 1,5	+ 46,9
64-01 et 64-02 Transports et déplacements.	47,6	50,2	+ 2,6	+ 5,5
66-01 Frais divers de gestion.....	15,9	18,3	+ 2,4	+ 15,1
68-01 Versements au fonds d'amortissement	33	33	>	>
Total	148,3	158,3	+ 10	+ 6,7

Les variations qui ressortent du tableau qui précède résultent, pour une part, de certains transferts internes intervenus entre les rubriques du tableau d'une année à l'autre mais, pour l'essentiel, les augmentations enregistrées tiennent à la hausse des prix et tarifs ainsi qu'à certains ajustements aux besoins.

CHAPITRE II

Recettes et dépenses d'investissement.

I. LES RECETTES

En matière d'investissements, les ressources du Service des essences sont assurées par des prélèvements sur le fonds de réserve et sur le fonds d'amortissement ainsi que par une contribution du budget de la Défense pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriel.

L'évolution par chapitre du volume global de ces ressources est fournie par le tableau qui suit :

CHAPITRES	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En %.)	
79-80 Prélèvement sur le fonds de réserve pour études et recherches.....	1	0,9	— 0,1	— 10
79-90 Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour le gros entretien des installations industrielles.....	33	30	— 3	— 9,1
79-91 Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'infrastructure et l'équipement	8	7,1	— 0,9	— 11,2
79-92 Contribution du budget général pour les dépenses d'infrastructure et d'équipement non industriel...	9,7	11	+ 1,3	+ 13,4
Total	51,7	49	— 2,7	— 5,2

Les recettes pour investissements, qui n'avaient guère augmenté en 1979, vont diminuer en 1980.

L'origine de cette situation réside dans la diminution des prélèvements sur les fonds de réserve et d'amortissement ; ces prélèvements sont égaux aux dépenses de l'espèce que l'on compte mandater sur la gestion. La contribution du budget général est en augmentation et correspond à la variation prévue des dépenses qu'elle doit couvrir.

II. — LES DÉPENSES

L'évolution des crédits de paiement et des autorisations de programme est la suivante :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1979	1980	Différence.	1979	1980	Différence.
695-01 Etudes et recherches.	1,05	1	— 0,05 (— 4,8 %)	1	0,9	— 0,1 (— 10 %)
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles	36,4	30	— 6,4 (— 17,6 %)	41	37,1	— 3,9 (— 9,5 %)
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles	9,3	11	+ 1,7 (+ 18,3 %)	9,7	11	+ 1,3 (+ 13,4 %)
Total	46,75	42	— 4,75 (— 10,2 %)	51,7	49	— 2,7 (— 5,2 %)

Le tableau qui précède appelle les commentaires suivants :

— les autorisations de programme pour études et recherches, qui avaient diminué en 1978 et augmenté moyennement en 1979, diminuent de nouveau en 1980 ;

— les autorisations de programme pour infrastructure et équipement des installations industrielles diminuent en 1980 ; la dégradation de leur pouvoir d'achat, relevée les années précédentes, va s'accroître. Les autorisations de programme pour l'équipement des installations non industrielles enregistrent une augmentation sensible qui devrait améliorer leur pouvoir d'achat en 1980 ;

— les autorisations de programme et les crédits de paiement indiqués ci-dessus, et qui correspondront à des ressources provenant des fonds de réserve et d'amortissement ainsi que du budget de la Défense, viendront s'ajouter aux reports des exercices antérieurs. Dans ces conditions, les possibilités d'engagement et de paiement ouvertes en 1980 se présenteront comme suit :

CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En millions de francs.)	
695-01 Etudes et recherches.....	1,65	1,08
695-02 Infrastructure et équipement des installations industrielles.....	59,3	46,8
695-03 Infrastructure et équipement des installations non industrielles.....	11,45	11,93

Les principales dépenses prévues portent :

— pour les études : sur les dispositifs concourant à la lutte contre la pollution, sur la conservation des bacs vides et, surtout, sur les carburants, huiles et ingrédients ;

— pour l'infrastructure et l'équipement des installations industrielles sur : quelques créations d'infrastructure, mais surtout sur des opérations d'entretien et de renouvellement des wagons-réservoirs, des véhicules d'infrastructure et d'installations diverses dans les dépôts de Métropole, d'Allemagne et du Pacifique ;

— pour l'infrastructure et les équipements non industriels : sur l'acquisition de matériels d'équipement des unités de l'armée de terre et de matériels de réserve opérationnelle ministérielle.

CONCLUSION

L'équilibre prévisionnel du budget annexe du Service des essences s'établit en 1980 à 2 475,5 millions de francs, soit une augmentation de 22,2 % par rapport à l'année précédente. Il est établi sur une prévision de tonnages vendus à peu près égale à celle qui avait été prévue l'année précédente et sur des tarifs prévisionnels en hausse de 7,1 % à 37,1 % selon les produits.

Les autorisations de programme pour l'infrastructure et l'équipement des installations sont en diminution.

L'attention doit être attirée :

— sur le fait que, comme les années précédentes, ce budget a été élaboré à partir de tarifs de cessions prévisionnels calculés en fonction de la situation au début de 1979 ;

— sur le fait que la révision apportée par la loi de finances rectificative du 29 décembre 1978 au plafond du fonds des approvisionnements généraux n'a pas réglé définitivement les problèmes que pouvait poser la gestion de ce fonds du fait que, dans la réalité, les dotations n'ont pas permis pour le moment d'atteindre le niveau autorisé.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose d'adopter le budget annexe des Essences des armées pour 1980.

ANNEXE N° 1

SERVICE DES ESSENCES

Evolution des crédits par grandes masses de 1979 à 1980.

	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
1° Recettes prévues.				
a) Exploitation.				
Cessions aux parties prenantes militaires..	1 857,1	2 289	+ 431,9	+ 23,3
Cessions aux parties prenantes civiles.....	1,4	1,5	+ 0,1	+ 7,1
Divers	102	119,3	+ 17,3	+ 17
Subventions et produits accessoires.....	13,2	16,7	+ 3,5	+ 26,5
Totaux	1 973,7	2 426,5	+ 452,8	+ 22,9
b) Investissements.				
Etudes et recherches : prélèvement sur le fonds de réserve.....	1	0,9	— 0,1	— 10
Recettes de caractère industriel :				
Prélèvement sur le fonds d'amortisse- ment	33	30	— 3	— 9,1
Prélèvement sur le fonds de réserve...	8	7,1	— 0,9	— 11,2
Recettes de caractère extra-industriel :				
Contribution du budget.....	9,7	11	+ 1,3	+ 13,4
Totaux	51,7	49	— 2,7	— 5,2
Totaux généraux des recettes....	2 025,4	2 475,5	+ 450,1	+ 22,2
2° Dépenses prévues.				
a) Exploitation.				
Personnel et charges sociales.....	191,6	210,5	+ 18,9	+ 9,9
Achats de carburants et ingrédients.....	1 633,9	2 057,8	+ 423,9	+ 25,9
Dépenses d'exploitation.....	115,2	125,2	+ 10	+ 8,7
Versement au fonds d'amortissement.....	33	33	»	»
Totaux	1 973,7	2 426,5	+ 452,8	+ 22,9
b) Investissements.				
Etudes et recherches.....	1	0,9	— 0,1	— 10
Dépenses de caractère industriel.....	41	37,1	— 3,9	— 9,5
Dépenses de caractère extra-industriel.....	9,7	11	+ 1,3	+ 13,4
Totaux	51,7	49	— 2,7	— 5,2
Totaux généraux des dépenses....	2 025,4	2 475,5	+ 450,1	+ 22,2

ANNEXE N° 2

Répartition par client des cessions de carburants et d'ingrédients.

CHAPITRE 70-01 Produit d'exploitation.	1979	1980	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
Cessions à :				
L'armée de Terre.....	385,9	490,5	+ 104,6	+ 27,1
La Gendarmerie.....	109,9	119,6	+ 9,7	+ 8,8
L'armée de l'Air.....	886,1	1 078,5	+ 192,4	+ 21,7
La Marine.....	120,1	131,7	+ 11,6	+ 9,7
Directions techniques :				
Armements terrestres.....	8,9	15	+ 6,1	+ 68,5
Constructions navales.....	5,8	10	+ 4,2	+ 72,4
Constructions aéronautiques.....	72,9	87,7	+ 14,8	+ 20,3
Autres services de l'Etat.....	38,9	62,4	+ 23,5	+ 60,4
Armées alliées et O. T. A. N.....	27	31	+ 4	+ 14,8
Divers (fuel domestique compris).....	305	383,3	+ 78,3	+ 25,7
Totaux	1 960,5	2 409,7	+ 449,2	+ 22,9

ANNEXE N° 3

Structure des prix de cession prévisionnels pour 1980.

STRUCTURE DES PRIX	ESSENCE auto.	GAS-OIL	ESSENCE avion.	CARBU- REACTEUR TRO
	(En francs/hectolitre.)			
T. V. A.	34,53	22,13	33,21	10,55
Taxe fonds de soutien.....	1	>	0,08	>
Taxe intérieure.....	132,58	74,55	93,21	4,57
Timbre douanier.....	2,65	1,49	1,86	0,09
Total droits et taxes.....	170,76	98,17	126,36	15,21
Prix d'achat sous douane.....	81,80	74,40	118	73
Prix d'achat dédouané T. T. C.....	252,56	172,57	246,36	88,21
Marge d'exploitation, tarif A.....	14,94	14,94	>	>
Tarif A sous-douane.....	96,74	89,34	>	>
Tarif A dédouané.....	267,50	187,51	>	>
Marge d'exploitation, tarif C.....	>	>	32,77	24,05
Tarif C sous-douane.....	>	>	150,77	97,05
Tarif C dédouané.....	>	>	279,13	112,26